



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 2 octobre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire au sujet du Myanmar.

En 2012, le Grand-Duché de Luxembourg a établi de manière formelle des relations diplomatiques avec la République de l'Union du Myanmar, qui depuis, bénéficie de plusieurs programmes de coopération. Le Luxembourg a déboursé 1,9 millions d'euros en 2016 dans des projets de soutien. Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire avait par ailleurs envisagé de désigner le Myanmar (actuellement « pays à projet ») comme nouveau pays partenaire du Luxembourg.

Le Myanmar traverse une crise humanitaire provoquée notamment par les atrocités commises par les forces armées envers les minorités ethniques, dont les Rohingya.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire :

- Monsieur le Ministre peut-il me faire part de son évaluation quant à la situation actuelle de la crise humanitaire au Myanmar ?
- Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur l'état actuel des négociations relatives à la désignation du Myanmar comme nouveau pays partenaire luxembourgeois ?
- Selon Monsieur le Ministre, la crise humanitaire sévissant actuellement au Myanmar a-t-elle un impact sur ces négociations ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Nancy Arendt  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Le Ministre de la Coopération  
et de l'Action humanitaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
19 OCT. 2017

Luxembourg, le 19 octobre 2017

**Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire**  
à  
**Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement**

*Objet : Réponse à la QP 3329 du 2 octobre 2017*

*J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 3329 de Madame la Députée Nancy Arendt pour transmission à la Chambre des Députés.*

Romain Schneider

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Coopération au développement et de l'Action  
humanitaire**

**à la question parlementaire n° 3329 déposée le 2 octobre 2017 par l'Honorable Députée  
Nancy Arendt**

La situation humanitaire dans l'Etat Rakhine est extrêmement grave. Des rapports profondément inquiétants font état d'incendies volontaires et de violence continue à l'égard de la population civile, ainsi que de graves violations des droits de l'homme, dont des tirs d'armes à feu sans discernement, la présence de mines terrestres et de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Plus de 500.000 personnes, majoritairement Rohingya, ont fui leurs foyers pour chercher refuge au Bangladesh, suite à la violence et à la peur. L'accès est très limité pour l'assistance humanitaire et les médias dans l'Etat Rakhine. De ce fait, les besoins ne peuvent donc pas être évalués ni satisfaits de manière précise et complète à ce stade. Néanmoins, les organisations humanitaires sur place s'accordent pour dire qu'un engagement à long-terme des bailleurs internationaux sera nécessaire vu les blocages politiques et le risque très réel d'une crise humanitaire chronique de grande envergure.

Lors de la conférence internationale des donateurs sur la crise des réfugiés Rohingya, qui se tiendra le 23 octobre 2017 à Genève, le Luxembourg confirmera par ailleurs son enveloppe humanitaire pour cette crise qui, pour 2017, s'élèvera à 750.000 euros.

En 2017, une étude d'évaluation, analysant les possibilités et l'opportunité que le Myanmar devienne un pays partenaire du Luxembourg, a été faite. De plus, des négociations pour un accord général de coopération sont en cours. Le gouvernement luxembourgeois continue à suivre attentivement la situation dans l'Etat Rakhine et prendra en compte l'évolution de celle-ci avant de conclure un accord général de coopération. Dans ce cadre, une visite bilatérale du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire prévue en novembre 2017 a été reportée.

Par ailleurs, en ligne avec les fonds humanitaires qui ont été versés au Myanmar, un projet de développement rural prévu dans l'Etat de Shan appuie en premier lieu les minorités ethniques au Myanmar.

En parallèle à ces différentes mesures, le gouvernement luxembourgeois s'est coordonné à Bruxelles avec les autres Etats Membres de l'Union européenne en vue de l'adoption de conclusions sur le Myanmar lors du Conseil des Affaires étrangères du 16 octobre 2017.